

11 AVR. 1997

S.A. INTERBREW FRANCE
Société anonyme au capital de 381.402.340 francs
Siège social : 14, avenue Pierre Brossolette
59280 ARMENTIERES
R.C.S. LILLE B 321 336 208

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE	
DÉPOT DU	11 AVR. 1997
R.C.S.	321. 336. 208
R.C.	81 B 155

14805

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MARS 1997**

L'an mil neuf cent quatre vingt dix sept, et le lundi 10 mars à 16 heures trente, le conseil d'administration s'est réuni au siège social : 14, avenue Pierre Brossolette à ARMENTIERES (59280) sur convocation de son président.

Sont présents :

Monsieur Axel COGELS, Avenue Winston Churchill 37-39 - 1180 BRUXELLES
Monsieur Michel NAQUET-RADIGUET, 27 Avenue Jonet - 1640 RHODE ST JONESE (Belgique)
Monsieur Vincent NAVARRE, Rue du village, 19 - 4260 FUMAL (Belgique)

Sont représentés :

Monsieur Johan VAN BIESBROECK, Administrateur, par Monsieur Axel COGELS
Monsieur Ignace VAN DOORSELAERE, Administrateur, par Monsieur Vincent NAVARRE

Assistent également à la réunion :

Messieurs A. ROSSELLE, P. BOURDERIOUX, J-M FOLENS et Y. LERNOUT représentants du Comité d'Entreprise.

Monsieur Axel COGELS qui préside la réunion constate que trois administrateurs sur les cinq en exercice sont présents et qu'en conséquence le conseil peut délibérer valablement. Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du conseil est adopté à l'unanimité. Puis, le conseil délibère comme suit sur les questions figurant à l'ordre du jour :

- Démission d'administrateurs
- Cooptation d'un nouvel administrateur
- Nomination du Président
- Fixation de ses pouvoirs
- Questions diverses

K.P.M.G. Audit, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.



11 AVR. 1997

● Démission d'un administrateur

Monsieur Axel COGELS expose qu'à la demande du groupe, Monsieur Ignace VAN DOORSELAERE a été appelé à des fonctions importantes en Hollande et qu'en conséquence, il a souhaité être déchargé de ses fonctions d'administrateur à l'issue du présent conseil.

Monsieur Axel COGELS le remercie des conseils compétents dont il a fait bénéficier la société tout au long de ses fonctions.

● Cooptation d'un administrateur

Le Président expose que le poste d'administrateur de Monsieur Ignace VAN DOORSELAERE est vacant.

Le nombre d'administrateurs en fonction restant supérieur au minimum légal, il propose au conseil de procéder à une nomination provisoire par cooptation.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité décide de nommer à titre provisoire, en remplacement de Monsieur Ignace VAN DOORSELAERE et sous réserve de ratification par la plus prochaine assemblée générale

- Monsieur Marcel BOISVERT demeurant	99, Gables Court
	Beaconsfield
	QUEBEC H9W5H3
	CANADA

pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Monsieur Marcel BOISVERT vient d'être chargé par le groupe des opérations en Europe de L'ouest succédant à cette fonction au Président de séance, Monsieur Axel COGELS.

Le conseil lui souhaite la bienvenue dans ses rangs.

● Démission du Président

Le Président expose que le groupe opère désormais dans de nombreux pays et que de ce fait, il doit gérer dans des contextes législatifs et fiscaux de plus en plus complexes. Il a donc été décidé par le groupe de créer au sein du Comité Exécutif une fonction Corporate Affairs destinée à dynamiser la représentation d'INTERBREW dans le Monde et de la défendre au mieux dans les nouvelles perspectives législatives.

Monsieur Axel COGELS expose que le groupe lui a demandé d'assumer cette responsabilité et qu'en conséquence, il souhaite, à l'issue du présent conseil être déchargé de son mandat de Président-directeur général et d'administrateur.

Monsieur Vincent NAVARRE intervient pour exprimer au nom du conseil ses plus vifs remerciements pour l'action d'Axel COGELS au sein de l'entreprise. Il lui adresse ses vœux de pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.



● Nomination du Président

Le conseil constate la nécessité de pourvoir au remplacement du Président.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité décide de nommer en qualité de Président-directeur général, Monsieur Vincent NAVARRE pour la durée de son mandat d'administrateur.

Monsieur Vincent NAVARRE déclare accepter cette fonction et précise qu'il n'est pas touché par les mesures limitant le nombre de fonctions directoriales. Il remercie ses autres membres du conseil de cette marque de confiance.

Pouvoirs du Président

Le Président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société avec faculté de substituer dans l'exercice de ses pouvoirs autant de mandataires qu'il avisera.

Toutefois à titre de règle interne et, sans que les restrictions soient opposables aux tiers, il exercera son mandat dans le cadre fixé par le conseil d'administration du 13 novembre 1981 ; étant précisé que le montant par opération est porté à 2.000.000 FF.

Aval, cautions

Le conseil, après en avoir délibéré, autorise Monsieur Vincent NAVARRE en sa qualité de Président-directeur général, avec faculté de substituer, à donner avals, cautions et garanties au nom de la société dans la limite d'un montant maximum de cinq cent millions de FF (500 000 000 FF).

Cette autorisation sera valable un an.

Cette limitation ne sera pas applicable aux cautions, avals et garanties donnés aux administrations fiscales et douanières.

Le Président de séance rappelle l'obligation, à titre interne, du strict respect des procédures groupe.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et un autre administrateur.

Le Président de séance

Un administrateur

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Vincent Navarre, the President of the company. The signature is written over the line for the administrator's signature.